

Généralités

La soumission d'un manuscrit implique qu'il n'est pas simultanément proposé ailleurs.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* (BCH), le *Bulletin de correspondance hellénique moderne et contemporain* (BCHmc) et le *Bulletin archéologique de Écoles françaises à l'étranger* (BAEFE) publient des articles essentiellement en français et en anglais. Les articles rédigés dans un autre alphabet que latin feront éventuellement l'objet d'une traduction en français ou en anglais.

Les monographies et actes de colloque sont essentiellement publiés en français et en anglais. Des articles en grec sont toutefois publiés dans des actes de colloques édités par l'École française d'Athènes en collaboration avec des organismes grecs.

Les manuscrits (articles et monographies) peuvent être envoyés tout au long de l'année. Ils seront étudiés en comité éditorial, réuni régulièrement (quatre fois par an généralement). Si le comité éditorial les accepte, ils feront l'objet d'une double expertise scientifique, quelle qu'en soit la provenance (thèses des membres, fouilles issues d'un programme de l'institution etc.).

L'École française d'Athènes part du principe que les droits de reproduction des illustrations autres que celles détenues par l'institution, ont été obtenus par l'auteur, lequel joindra à son dossier une copie de l'accord du droit de reproduction. L'École française d'Athènes décline toute responsabilité dans ce domaine et se réserve le droit de ne pas accepter les illustrations qui pourraient être l'objet de contestation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le responsable du service des publications (bertrand.grandsagne@efa.gr).

Merci de noter que :

∅ Les thèses non remaniées ne sont pas acceptées : le manuscrit proposé doit avoir été retravaillé en vue de la publication.

∅ De même, les actes de colloque devront avoir fait l'objet d'une refonte sous l'autorité d'un directeur d'ouvrage qui garantit la qualité de l'ensemble des contributions et leur cohérence thématique. Le style doit être celui d'un ouvrage rédigé et non d'une communication orale.

∅ S'il n'y a pas de calibrage maximum pour les monographies, il est préférable de ne pas dépasser le million de signes (espaces comprises).

Tous les projets sont soumis à l'avis du comité éditorial. Ce premier avis ne vaut pas acceptation de publication, mais permet seulement de lancer la procédure d'évaluation scientifique.

Révision #1

Créé 2024-01-15 16:39:54 EET par Bertrand Grandsagne

Mis à jour 2024-01-16 16:45:26 EET par Bertrand Grandsagne